

FORMATION PREPARATION A L'EXAMEN AIPR – Encadrant



La réforme anti-endommagement entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018 impose la validation des compétences pour les personnels intervenants à proximité des réseaux.

*Cette réglementation définit plusieurs profils d'intervenants : concepteur – encadrant – opérateur
Notre centre partenaire est habilité comme centre d'examen*

1. Durée de la formation :

1 jour – 7 heures (dont 1 heure d'examen)

La formation d'une journée a pour vocation de réactualiser les connaissances des stagiaires et de préparer à l'examen, il est donc conseillé que le stagiaire dispose déjà de compétences techniques sur le sujet. Il est possible de moduler la durée en fonction des besoins.

Le participant devra maîtriser le français à l'oral et à l'écrit.

Pour les personnes en situation de handicap, nous vous invitons à nous contacter par téléphone.

2. Public et prérequis :

Cette formation s'adresse aux salariés de l'entreprise intervenant en encadrement ou préparation administrative et technique des travaux. Par exemple en tant que chef de chantier. Pour tout chantier de travaux, au moins un salarié de l'exécutant de travaux doit être identifiable comme titulaire d'une AIPR « encadrant ».

Les participants devront maîtriser le français à l'oral et à l'écrit.

Pour les personnes en situation de handicap, nous vous invitons à nous contacter par téléphone.

3. Objectifs Pédagogiques :

L'objectif de la formation est de préparer les stagiaires à l'examen de l'AIPR permettant l'obtention d'une attestation de compétences « encadrant »

Cette formation permettra au stagiaire de pouvoir intervenir à proximité des réseaux.

4. Contenu de la formation :

► **COMPETENCE 1 : Situer son rôle, expliciter sa mission et ses responsabilités à son niveau**

- Le contexte de la réglementation et de l'attestation de compétence

- Les acteurs et les étapes d'un projet de travaux
- Le rôle et les responsabilités :
 - Du responsable de projet ;
 - De l'exploitant de réseau ;
 - De l'encadrant ;
 - De l'opérateur.
- ▶ **COMPETENCE 2 : Identifier les différents types de réseaux : souterrains, aériens et subaquatiques**
 - Les différents types de réseaux
 - La distinction des réseaux : sensibles et non sensibles
- ▶ **COMPETENCE 3 : Respecter et faire respecter les prescriptions et recommandations liées aux différents réseaux**
 - Techniques d'intervention adaptées aux réseaux et à l'environnement
- ▶ **COMPETENCE 4 : Analyser les récépissés des DICT et appliquer les recommandations spécifiques au chantier**
 - Procédures : DT, DICT, DT-DICT conjointe, IC, ATU...
- ▶ **COMPETENCE 5 : Analyser le plan des réseaux pour préparer son intervention**
 - Exploitation d'un plan de réseaux
 - Les classes de précision
 - Le marquage-piquetage
 - Analyse de l'environnement et identification des affleurants
- ▶ **COMPETENCE 6 : Définir et mettre en œuvre les moyens de protection collective et individuelle**
 - Les EPC adaptés
 - Les EPI adaptés
- ▶ **COMPETENCE 7 : Vérifier les autorisations d'intervention à proximité des réseaux du personnel mis à disposition**
 - Principes et obligations liés aux AIPR
- ▶ **COMPETENCE 8 : Adapter les moyens et techniques d'exécution aux risques d'endommagement spécifiques au chantier**
 - Les techniques de travaux et les nouvelles méthodes de travail
- ▶ **COMPETENCE 9 : Identifier une situation à risque ou non conforme et alerter, si besoin, le responsable de projet**
 - Les situations d'anomalies
 - Le repérage des anomalies
 - La conduite à tenir

- **COMPETENCE 10 : Appliquer les règles d'arrêt de chantier**
 - Les cas de points d'arrêt
 - Les procédures d'arrêt de chantier
- **COMPETENCE 11 : Maintenir un accès aux ouvrages de mise sécurité des réseaux**
 - Les différents dispositifs d'arrêt et leur accessibilité
- **COMPETENCE 12 : Analyser la situation et appliquer la procédure correspondante en cas d'anomalie ou de dommage**
 - La procédure en cas d'anomalie
 - La procédure en cas de dommage (règle des 4A)
- **COMPETENCE 13 : Préparer les éléments nécessaires au récolement cartographique**
 - Obligation, enjeu, procédure du géoréférencement et récolement

Des exercices sont réalisés tout au long de la formation afin de mettre les stagiaires dans un contexte proche de l'examen final et de les préparer aux différentes questions.

5. Ressources techniques et pédagogiques :

Les stagiaires sont accueillis par nos soins et accompagnés dans la salle dédiée à la formation. Ils ont à leur disposition un espace dédié aux pauses avec accès aux boissons chaudes.

Au centre, la formation se déroule par groupe de 7 salariés maximum. Elle dure 7 heures et comprend une heure d'examen par QCM encadré par l'Etat (MEEM).

L'apprentissage se fait au travers de cours théorique se basant sur les questions types qu'il est possible de retrouver lors de cet examen.

6. Modalités d'évaluation :

● Préparation du stagiaire à l'Examen

Le formateur intercalera dans la formation théorique les questions types pouvant être évaluées lors du questionnaire final. Ces questions seront étudiées en groupe. Ceci afin de valider les compétences développées dans la formation et de préparer les stagiaires de façon continue à l'examen mais aussi afin de développer une habitude de réflexion permettant de limiter les risques.

● A la fin de la formation par le stagiaire :

En fin de formation le stagiaire remplit [une fiche d'évaluation formation](#) comprenant les items suivants :

- Satisfaction globale
- Organisation : *l'accueil, l'encadrement, les locaux*
- Matériel pédagogique : *supports utilisés, le matériel, la documentation remise*
- Qualité de l'animation : *l'animation du stage, adaptabilité du formateur, méthodes pédagogiques*

Dans les 2 mois suivant la formation, le stagiaire recevra [un questionnaire d'évaluation à froid](#)

Examen AIPR

L'examen d'une heure se présente sous forme d'un QCM réalisé en ligne sur une plateforme sécurisée du ministère.

Sanction de la formation :

A la fin la formation, une attestation de fin de formation et un certificat de réalisation seront adressés par mail à la personne en charge des formations. En parallèle, si le stagiaire réussit l'examen, une attestation de compétences lui est remis.

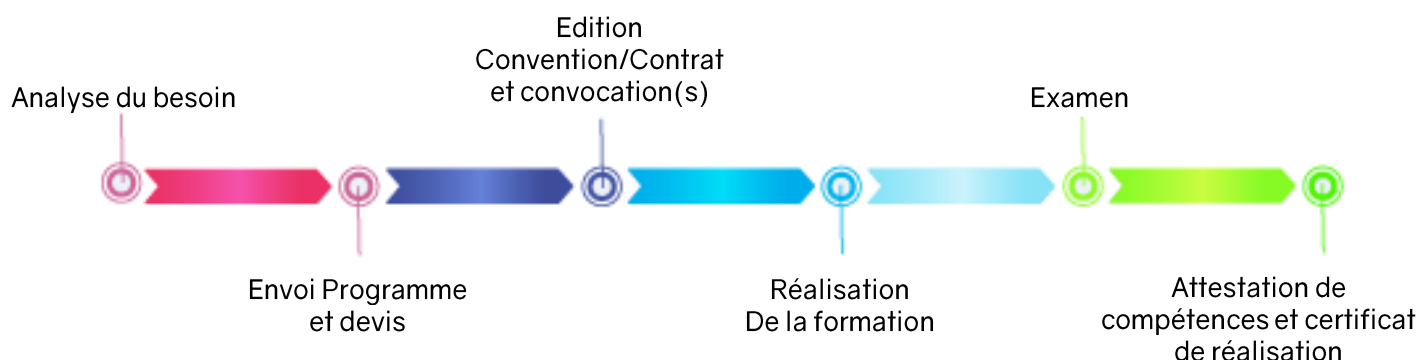
Cette attestation de compétences permettra à l'employeur de délivrer une AIPR – Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux.

7. Profil du formateur :

La formation est dispensée par un formateur expérimenté dans le domaine des interventions à proximité des réseaux.

8. Modalités et délais d'accès :

<u>Formation réalisée :</u> En face à face En visio	<u>Interentreprises :</u> Dans notre centre <u>Intra-entreprise :</u> Dans notre centre ou dans vos locaux	<u>Nombre de participants maximum au centre :</u> 7 participants
---	--	---



9. Tarifs et informations pratiques

TARIFS DE LA FORMATION



Interentreprises :

- A partir de 120.00 € HT
Par participant (examen compris)



Intra entreprise :

- Sur mesure - Nous contacter



Attestation de compétences en vue
d'une AIPR délivrée par l'employeur

INFORMATIONS PRATIQUES



Nos locaux sont accessibles aux
personnes en situation de handicap



8h30 à 12h30 à 13h30 à 16h30



Stéphanie ASSELIN
04.42.10.41.31